

VILLE DE DÉGELIS

(Nom de la municipalité)

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 5 juin 2023 à 19 h 00 heures au sous-sol du Centre culturel Georges Deschênes, situé au 367, avenue Principale à Dégelis.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : PDM-4-2023

Nature et effets : Rendre réputé conforme la superficie maximale totale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires de 144,7 mètres carrés au lieu de 130 mètres carrés et celle autorisée pour un bâtiment accessoire de 114,94 mètres carrés au lieu de 100 mètres carrés ;

Rendre réputé conforme la superficie maximale d'implantation d'un usage secondaire autorisé (C1 - 2798 Atelier d'artisan du bois) de 144,67 mètres carrés au lieu de 90 mètres carrés pour une résidence ;

Identification du site concerné : Cette demande concerne la propriété située au 513 Avenue Principale à Dégelis et portant le numéro de lot 4 329 113 du Cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Dégelis ce 11^e jour de Mai 2023
Lise Quellet
signature

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné (e), Lise Quellet, greffière-adj. de la municipalité de Dégelis, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 11 mai 2023 entre 12h et 16h45 heures.

Je, soussigné (e) résidant à Dégelis certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le faisant publier sur le site internet de la ville de Dégelis.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 mai 2023

Lise Quellet
signature
greffière-adj.
titre